

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 09 avril 2021

L'an deux mil vingt et un et le neuf avril à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel
M. GAGNAIRE Bernard
M. QUÉRAT David
M. RABUT André
Mme MAUGÉ Solange

Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GUEDON Serge
Mme MATTANA Nathalie
Mme MILLET Sabine
Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : Mme RONDEPIERRE Sandrine

Objet : FISCALITÉ : APPROBATION DU TAUX DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES
2021.03.01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
après élection :

- DÉCIDE de fixer les taux des deux taxes directes locales pour 2021, ainsi qu'il
suit :

1. Taxe foncière (bâti) : 24.26 %
2. Taxe foncière (non bâti) : 30.79 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20210409-20210301-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/04/2021

Affichage : 22/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

STE AGATHE EN DONZY, le 13 avril 2021

Le Maire,



Bruno COASSY